

La Résidence des Capucines vous accueille ...



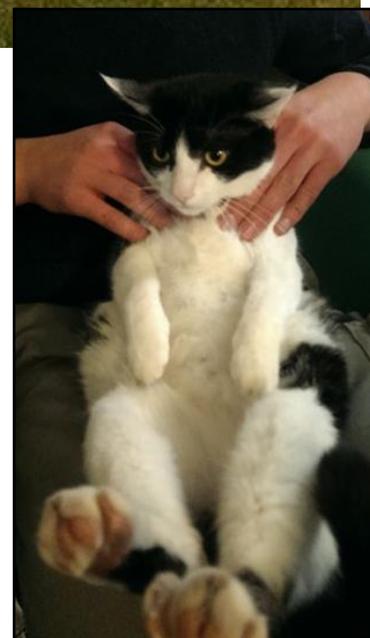
26, Bd des Capucines
12850 Onet-le-Château

*L'Association Habitats Jeunes
du Grand Rodez ?*

**Une structure d'hébergement ET
d'accompagnement socioéducatif ...**

Un espace privé (votre logement)
et des espaces de vie collective
et de convivialité ...

Un tremplin vers la vie active !



SOMMAIRE

- 1 - Informations générales.
- 2 - Des espaces de vie conviviaux et collectifs.
- 3 - Un séjour pour concrétiser tes projets, avec une équipe à ton écoute.
- 4 - Plan.
- 5 - L'animation de la vie quotidienne.
- 6 - La Restauration – Le Courrier - La laverie – Le Tris sélectif.
- 7- Où s'informer au sein de la Résidence ?
- 8 - Votre avis nous intéresse ...
- 9 - « Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie » et Fondements de l'association.





Chers résidents,

Vous venez d'arriver à la Résidence des Capucines de l'Association Habitats Jeunes du Grand Rodez ... nous vous souhaitons la BIENVENUE ! Vous trouverez dans ce livret d'accueil des informations pratiques dont vous aurez besoin en arrivant dans notre résidence. L'équipe socioéducative et l'équipe d'accueil se tiennent à votre disposition pour faciliter votre séjour et prendre en compte vos suggestions visant à améliorer votre accueil et vos projets.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un bon séjour.

1 - Informations générales

Une présence 24h/24h et 7j/7j...

Accueil ... Ouvert du Lundi au vendredi de 8h à 22h !

En dehors de ces heures et les week-ends, le personnel de l'équipe socioéducative et d'animation est présent ... (si nous sommes momentanément absents de l'accueil, faites-le « 9 » au téléphone pour nous joindre).

Et la nuit ... Présence toutes les nuits de médiateurs veilleurs !

Accueil : 05.65.77.51.05

Mail : capucines@hjgr.fr

Service socio-éducatif et animation : 05.65.77.51.10

www.residence-les-capucines.fr

Sur Facebook : Capucines Fjt

Adresse postale :

26, boulevard des Capucines

B.P. 3408 – Onet-le-Château

12034 Rodez Cedex 9

A savoir : L'Association Habitats Jeunes du Grand Rodez, c'est aussi ...

**- La résidence « Cœur de ville », située rue de Bonald, à Rodez :
05 65 77 14 00**

**- Un ensemble de 7 logements étudiants, jeunes travailleurs,
situés 14, rue Dominique Turc. à Rodez.**

2- Des espaces de vie collective

• **Salle d'animation** (au sous-sol du FJT) :

Lieu de rencontres et d'animations quotidiennes : soirées à thème, soirées musicales (instruments à votre disposition : Guitares, Basse, Piano Numérique, Batterie électronique, Amplis, Micro ...), soirées gustatives, jeux, activités manuelles et de création, actions de prévention ou de solidarité, soirées Débats ... Vous y trouverez aussi un bar sans alcool, un billard, un baby-foot, une table d'Air-Hockey, une table de ping-pong, une télé, du matériel de sonorisation, lecteur DVD, des jeux, un piano, une bibliothèque, etc.

Ouvert à tous les résidents et exclusivement aux résidents. Café/tisane offert le soir ...

Horaires d'ouverture de la salle d'animation :

Le lundi de 20h00 à 22h30

Du mardi au jeudi de 18h à 19h et de 20h00 à 22h30



• **Salle de Sport**

(Pour les conditions d'utilisation : voir un animateur)

• **Salle télé**

Soirées films, matchs sportifs télévisés, ... DVD, Canal +, Bein sport, TNT ?
Salle en accès libre jusqu'à 23h, demandez à l'accueil
ou aux animateurs si elle est fermée ...)



• **Salle d'étude à votre disposition** (demandez à l'accueil ou aux animateurs)

• **Bulle d'info** : documentation diverse, bulle de lecture (livres en libre-service), Porteur de Parole, accès wifi ...

• **La P'tite K'fêt**, pour nos débats ou certaines soirées à thème.

• **L'espace Vert devant la résidence** (espace de jeux et animations diverses).

Accès wifi ? Demandez nous !

3 - Un séjour pour concrétiser tes projets ...

L'ensemble de l'équipe socio-éducative est disponible pour t'apporter de l'aide dans tes projets. Elle est composée d'animateurs, d'intervenants socio-éducatifs et de personnels d'accueil qui proposent en plus d'une présence, un soutien dans différents domaines tels que l'accès aux droits, la santé, l'emploi, la formation, le logement, le budget, les loisirs, ... En plus des activités qu'elle peut proposer, elle est une écoute attentive à tes problèmes.

Dès ton entrée et au cours de ton séjour, chaque résidant est accompagné dans ses démarches de la vie quotidienne par un membre de l'équipe

Une équipe à ton écoute,
Présente en continue sur le site ...

L'équipe socioéducative

Benjamin, Lucas et Sébastien

Présents en soirée et le week-end, nous sommes chargés de vous accompagner au quotidien. Nous sommes à votre écoute pour toute difficulté (ou joie) de vie quotidienne, ou si vous avez besoin de soutien dans vos démarches et projets divers.

Nous veillons aussi à l'animation de la vie collective, au soutien des initiatives et des projets des résidents, à l'organisation et la mise en place d'activités (sportives, ludiques, culturelles, conviviales, sorties ...), à l'utilisation des espaces

Céline

Je vous accompagne dans vos démarches de vie quotidienne et d'insertion sociale et professionnelle (démarches administratives, projet logement, gestion du budget, santé, emploi, ...).

L'accueil : Laurence et El Fayel

Nous sommes présents en journée pour répondre à vos questions, mettre en œuvre les conditions de votre accueil et l'occupation de votre logement.

L'équipe de médiateurs veilleurs : Stéphane et Ibrahim

Nous sommes chargés d'assurer la sécurité de l'établissement la nuit et sommes à votre écoute.

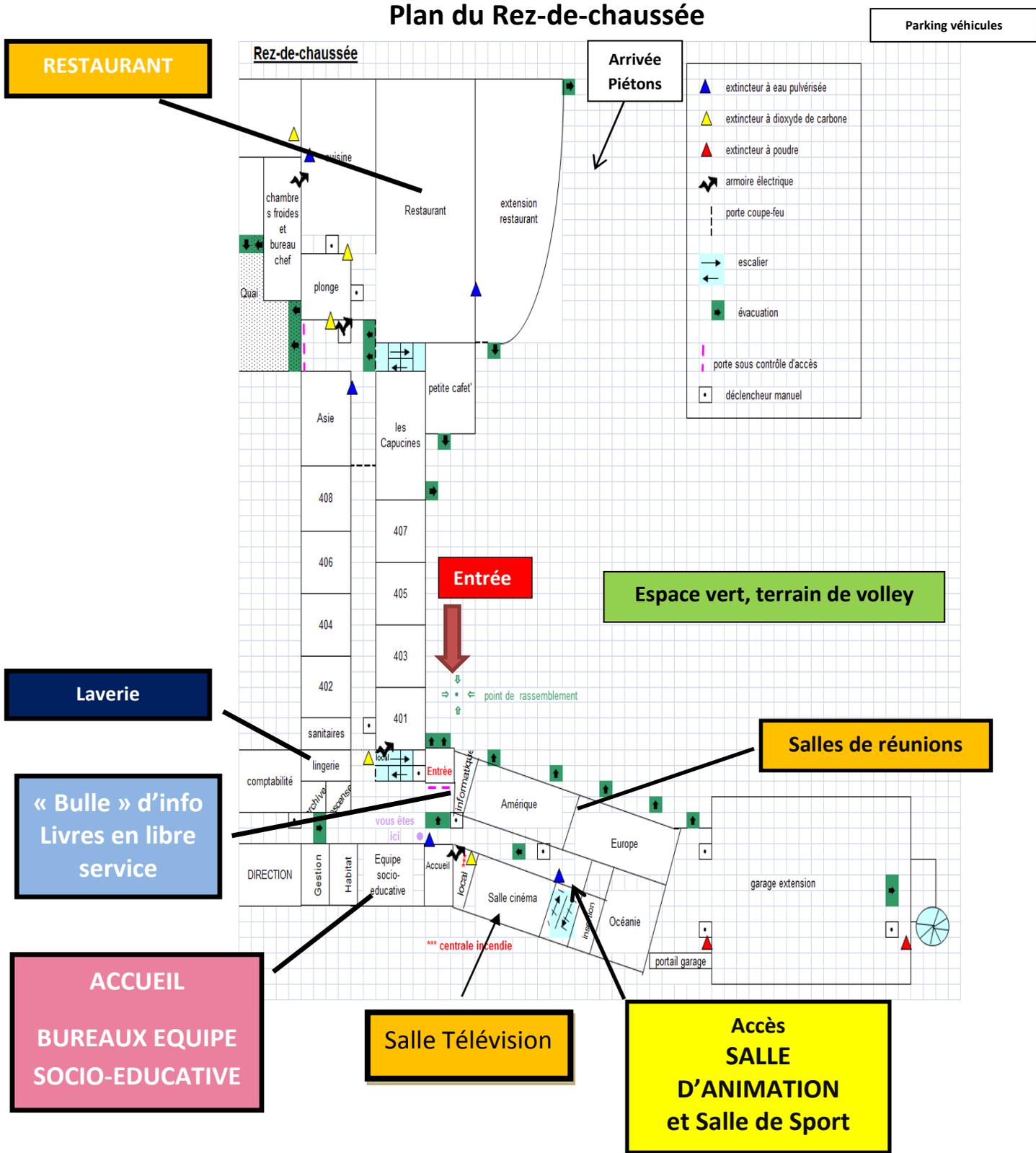
Et les équipes Restauration, Ménage,
Maintenance, Comptabilité.

L'équipe de direction

La Directrice et le Directeur Adjoint
Le Conseil d'Administration de
l'Association HJGR
La Chef de Service

4 - Plan des espaces collectifs de la structure

Résidence Habitats Jeunes, un lieu de vie partagé ...



5 – L'animation de la vie quotidienne ?

Convivialité et solidarité



Notre résidence est un lieu de **rencontres** avec des gens du monde entier, de tous âges, avec des métiers variés.

C'est un lieu de **découvertes musicales, sportives, artistiques, ludiques** et aussi de **partage** d'idées, de conseils, de services ...

« Ayez l'esprit Habitat Jeunes ! »

Quelques exemples d'activités :

- *Foot en salle, piscine, handball, basket, volley, footing, parcours santé, VTT ...*
- *Sorties ski, canoë, mer, randonnée, pique-nique, spectacles ...*
- *Soirées à thème, crêpes, jeux vidéo, karaoké, DJ, ...*
- *Ateliers de musique, chant, écriture, peinture, brico-déco ...*
- *Atelier de cuisine pour apprendre à cuisiner bien, facile, pas cher.*
- *Des ateliers bien-être, ...*
- *Des projets de prévention, de solidarité, tapas-débats, ...*
- *Echanges de savoirs de résidents : soins esthétiques, cours de musique, ...*
- *... et bien d'autres idées ...*

Rien n'est obligatoire, mais tout est imaginable !

En résidence Habitats Jeunes, nous vous donnons la parole ...

Les Groupes de Parole : L'objectif est de créer du débat, d'échanger directement sur différents thèmes ou questions qui nous concernent, de façon simple, conviviale mais sérieuse.

Vous pouvez vous investir également dans les Animations, et prendre des initiatives ...

Ensemble, nous pouvons organiser des activités socioculturelles et sportives s'adressant à tous les résidents, et également améliorer le fonctionnement des espaces collectifs !

N'attendez pas qu'on vienne vous chercher, n'hésitez pas à participer !

Venez rencontrer les autres résidents, et l'équipe socio-éducative et d'animation à leur bureau (à côté de l'accueil), à la salle d'animation, au restaurant, au détour d'un couloir, etc.



La Cafétéria des Capucines

Une restauration type « self-service » où tu choisis ta formule...

Des tarifs préférentiels pour les résidents ...

Des moments conviviaux ...



Notre restaurant est ouvert du lundi matin au vendredi midi (et sur réservation les autres jours ou en dehors des heures d'ouverture) :

Petit déjeuner : de 7h à 8h30

(Tarif résident : 2 €)

Déjeuner : de 12h à 13h30

Dîner : de 19h à 19h45

(Formule entrée / plat / dessert : tarif résident à 9 €)

Ton Courrier,

Il est déposé chaque jour du lundi au vendredi dans ton casier numéroté situé à l'accueil.

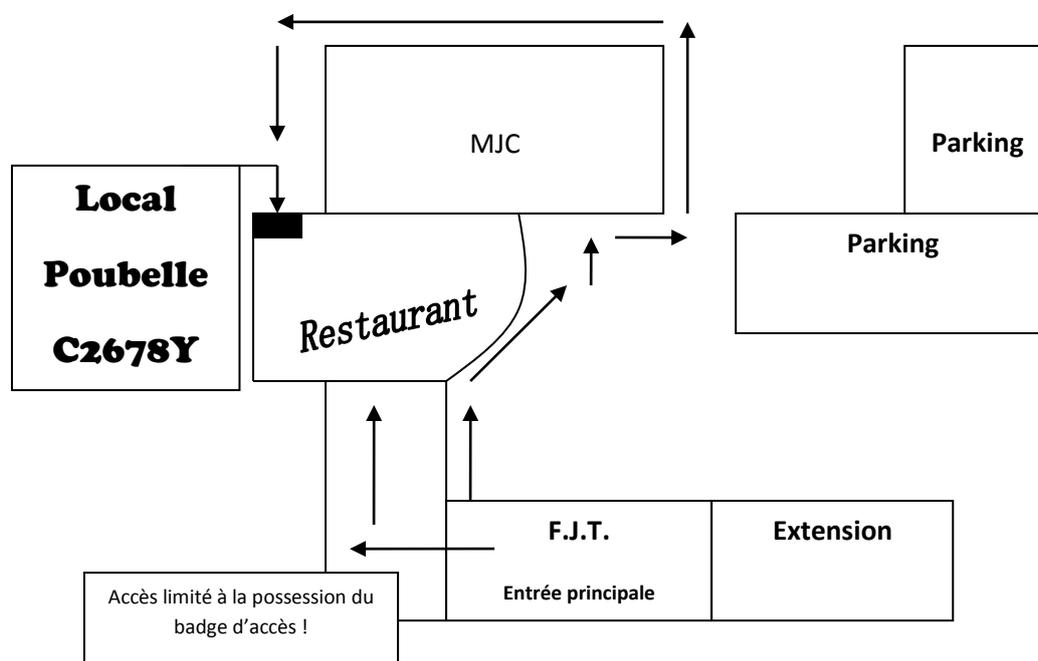
La laverie et le TRI SELECTIF :

La LAVERIE est à votre disposition, avec un lave-linge et un sèche-linge. Vous pouvez acheter les jetons de lavage à l'accueil :

5 € = lavage + séchage

Des containers poubelles jaunes (pour le tri sélectif) et des containers noirs (pour les ordures ménagères) sont à votre disposition dans notre LOCAL POUBELLE (demandez le code à l'accueil).

Si besoin, demandez un tri-sac à l'accueil ou auprès d'un animateur/éducateur.



7- Où s'informer à la Résidence Habitats Jeunes ?

A l'accueil ...

Dans les bureaux des animateurs / éducateurs ...

Aux panneaux d'affichage du programme d'animation ...

Par les comptes rendus des groupes de parole ou expositions ...

En participant aux groupes de parole, débats ...

Par notre page Facebook : Capucines Fjt ...

A remplir et à rendre
à l'équipe
socioéducative et
d'animation ! Merci

Nom :

Prénom :



8- Ton avis nous intéresse ...

1) Quelles activités sportives t'intéresse ?

2) Quelles activités musicales ou artistiques t'intéresse ?

3) Quels sont tes loisirs ?

4) Tes propositions d'activités à faire au FJT :



5) Es-tu prêt à :

- Participer régulièrement à l'organisation de soirées.
- Participer à la gestion et au service du bar de la salle d'animation.
- Participer aux débats ou groupes de parole afin de donner votre avis sur la vie au FJT, sur le programme des animations, ou différents sujets qui nous concernent.
- Être représentant des résidents.



L'équipe socioéducative (Sébastien, Lucas et Benjamin)





9 - « Charte des droits et des libertés »

et Fondements de l'Association



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

(Arrêté interministériel du 08 Septembre 2003)

Article I: Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement social ou médicosocial.

Article II: Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article III: Droit à l'information

La personne bénéficiaire des prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article IV : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1) La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge :

2) Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement ;

3) Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement.

Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique. La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article V : Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, ou d'écoute et d'expression ainsi que de communications prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article VI : Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Article VII : Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article VIII : Droit à l'autonomie

Dans les limites définies par le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celles-ci sont favorisées.

Dans les limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article VIX : Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article X : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article XI : Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentant des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article XII : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement le droit à l'intimité doit être préservé.

A savoir :

*La Résidence des Capucines
est intergénérationnelle
et interculturelle.*

Elle comprend plusieurs Services :

*Le Service Habitats Jeunes /
Résidence sociale, la Résidence
Services pour personnes âgées, la
restauration, le SAMMIE et le
CADA / CPH.*

L'Association Habitats Jeunes, c'est aussi :

Une Auberge de Jeunesse

Notre établissement fait partie du réseau de la Fédération Unies des Auberges de Jeunesse et est classé « 4 sapins » (au maximum de la norme qualitative). Acteur du tourisme social, nous recevons durant les week-ends et les congés scolaires : individuels, familles, groupes de jeunes, clubs sportifs, associations, groupes de personnes handicapées en séjour hors institution, ...



Des salles de réunion louées à des organismes extérieurs :

Formations, conférences, assemblées générales, divers, ...

Un restaurant/caféteria ouvert à tous ...



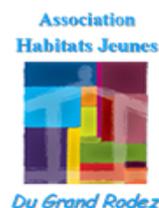
L'Association HJGR :

La résidence Habitats Jeunes du Grand Rodez est d'abord une association loi 1901 avec un conseil d'administration de bénévoles, des adhérents, un projet d'établissement, des salariés, ... au service des usagers accueillis. L'Association assure l'accueil, l'hébergement, l'orientation, l'éducation, la promotion et l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui sollicitent son soutien, et notamment des jeunes de 15 à 30 ans au sein de son service socioéducatif Habitat Jeunes, par des actions d'accompagnement individualisées et collectives. L'association se donne ainsi pour mission de favoriser le développement de ses usagers par toute action dans des domaines où se forge leur qualification (habitat, restauration, animation socioculturelle, action intergénérationnelle, formation, action socio-éducative...) en créant les conditions de processus d'apprentissage de la vie sociale conduisant à l'autonomie et à la citoyenneté ».

Ce projet se concrétise par :

Le logement, la restauration, la vie collective et l'accompagnement individualisé.

Depuis Janvier 2016, nous avons « fusionné » avec le FJT « Cœur de Ville », situé au centre de Rodez, et formons une seule et même association : **L'Association Habitats Jeunes du Grand Rodez** est donc composée de la Résidence des Capucines à Onet-le-Château et de la Résidence « Cœur de Ville » à Rodez.



Extrait de la Charte de l'UNHAJ

« Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde **sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité**. Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics. C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité »



Accueil : 05.65.77.51.05

Equipe socio-éducative : 05.65.77.51.10 / 06.86.88.32.89

Mail : capucines@hjgr.fr

www.residence-les-capucines.fr

Sur Facebook : Capucines Fjt

Adresse postale :

26, boulevard des Capucines
B.P. 3408 – Onet-le-Château
12034 Rodez Cedex 9